



GROUPE COLABOR INC.

NOTICE ANNUELLE

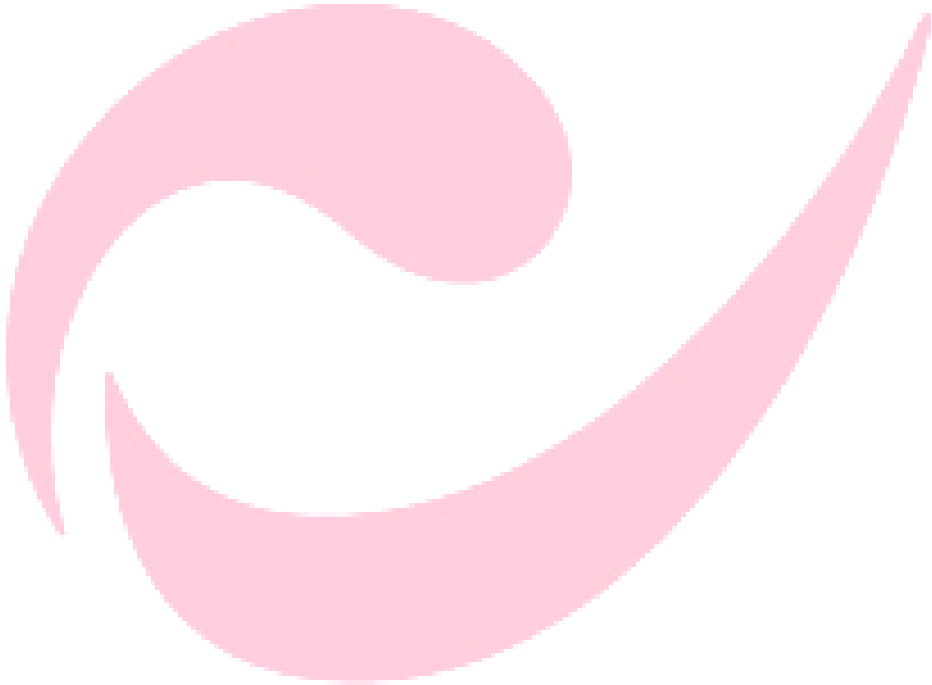
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 DÉCEMBRE 2017

Le 22 février 2018

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES	4
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	5
Dénomination, adresse et constitution	5
Liens intersociétés	5
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ	6
Historique de Colabor	6
Historique de l'entreprise des trois derniers exercices.....	7
Exercice 2017	7
Exercice 2016.....	7
Exercice 2015	9
CHANGEMENTS IMPORTANTS SUBSÉQUENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017	10
ACTIVITÉS DE COLABOR.....	10
Segment de la distribution	10
Segment grossiste.....	11
Fournisseurs	11
Groupements d'achat.....	11
Installations	12
Salubrité des aliments et contrôle de la qualité.....	12
Concurrence	12
Technologies de l'information.....	12
Droits de propriété intellectuelle	13
Personnel.....	13
FACTEURS DE RISQUE	13
Dépendance envers Cara	13
Concurrence	13
Industrie à faible marge	13
Risque de changement dans les habitudes de consommation	13
Disponibilité de financement futur	14
Facilités de crédit et engagements restrictifs	14
Insuffisance ou non-disponibilité de la protection en vertu de contrats d'assurance	14
Dépendance à l'égard des regroupements d'acheteurs	14
Systèmes d'information de gestion.....	14
Mauvaise presse et responsabilité du fait du produit.....	15
Changement défavorable dans les relations de travail	15
Concentration géographique et dépendance envers la conjoncture économique	15
Dépendance à l'égard du personnel clé	15
Exigences législatives et réglementaires.....	15
Dilution pour les actionnaires existants	15
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS.....	16
Politique de dividendes.....	16
STRUCTURE DU CAPITAL	16
Actions	16
Débentures subordonnées convertibles.....	16
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	17
ADMINISTRATEURS ET DIRECTION	18
Administrateurs	18
Biographies.....	19
Dirigeant de Colabor	20
Notices biographiques	21
Comité d'audit.....	22
Charte du comité d'audit	22
Composition du comité d'audit	22
Honoraires d'audit	22
Politique et procédure d'approbation préalable.....	23
Conflits d'intérêts.....	23
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	23
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	23

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES..... 23
CONTRATS IMPORTANTS 23
INTÉRÊTS DES EXPERTS 24
AUTRES RENSEIGNEMENTS..... 24



NOTES EXPLICATIVES

Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont en date du 30 décembre 2017.

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne l'exige autrement, « Colabor » ou la « Société » désigne Groupe Colabor inc., « Colabor SC » désigne Colabor, société en commandite et son commandité, Gestion Colabor inc.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, et toute référence à « \$ » désigne des dollars canadiens.

Certains énoncés que contient la présente notice annuelle peuvent constituer des « énoncés prospectifs », au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, lesquels comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus ou inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats, les rendements ou les réalisations réels de Colabor ou du secteur d'activité diffèrent substantiellement des résultats, du rendement et des réalisations futurs qu'indiquent ou que laissent entendre ces énoncés prospectifs. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés d'un fait historique dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi constituent de l'information prospective, y compris, notamment les énoncés concernant la situation financière, les distributions en espèce, la stratégie d'entreprise, les acquisitions projetées, les budgets, les litiges, les coûts prévus et les plans et objectifs futurs de Colabor ou intéressant Colabor. Ces énoncés utilisent des termes comme « peut », « pourrait », « devrait », « serait », « sera », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », « estimer », « anticiper », « croire », « rechercher », « cibler », « s'efforcer » ou « continuer », ou la forme négative de ceux-ci, et d'autres expressions similaires. Ils reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et le rendement d'exploitation à venir et s'appliquent uniquement à la date de la présente notice annuelle. Les énoncés prospectifs comportent de nombreux risques et incertitudes; ils ne devraient pas être considérés comme des garanties du rendement ou des résultats futurs et ne constituent pas nécessairement des indications exactes quant à la question de savoir si ce rendement ou ces résultats seront atteints. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle soient fondés sur ce que la direction de Colabor croit être des hypothèses raisonnables, Colabor ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs.

Un certain nombre de facteurs pourraient faire différer considérablement les résultats réels des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Certains des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs et de faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs des présentes, comprennent notamment : i) la concurrence d'autres distributeurs de produits alimentaires et non alimentaires; ii) l'aptitude de maintenir les relations d'affaires avec la clientèle existante; iii) les changements dans les habitudes de consommation sous l'effet de changements dans la conjoncture économique et/ou les niveaux de confiance des consommateurs en général; iv) les changements dans le coût des produits provenant de fabricants indépendants et vendus par l'entremise du réseau de distribution de Colabor; v) les changements dans le marché de la distribution et de la vente au détail et dans les préférences des consommateurs; vi) toute nouvelle réglementation touchant l'entreprise et les activités de Colabor; et vii) les autres facteurs dont il est question ou qui sont mentionnés dans la rubrique « *Facteurs de risque* ».

Si un ou plusieurs de ces risques ou de ces incertitudes devaient se matérialiser, ou si les hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs devaient se révéler inexacts. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux qui sont décrits dans la présente notice annuelle comme des résultats prévus, anticipés, estimés ou attendus. À moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige, la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs dans les présentes sont expressément et entièrement donnés sous réserve de la présente mise en garde.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination, adresse et constitution

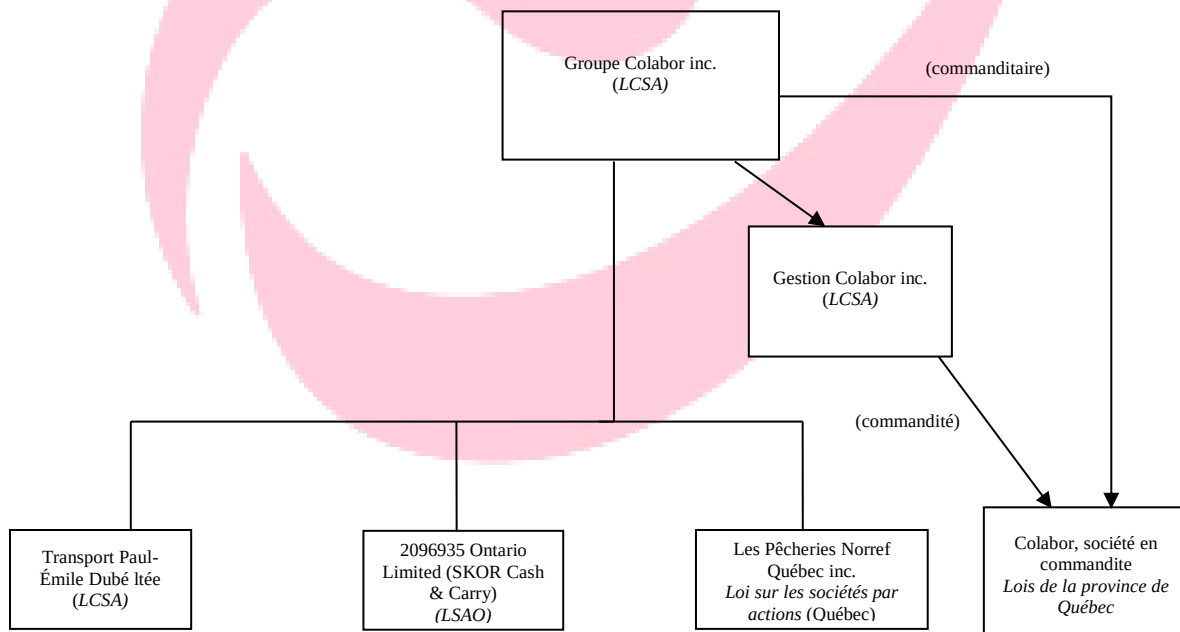
Groupe Colabor inc. a été constituée le 1^{er} février 2006 au moyen d'un certificat de constitution en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») sous la dénomination « 6513590 Canada inc. ». Le 10 avril 2006, la Société a modifié cette dénomination pour celle de « Biotechnologies ConjuChem inc. » et elle a, à cette date, supprimé les restrictions au transfert d'actions et mis à jour son capital-actions autorisé afin de supprimer toute catégorie d'actions autre que les actions ordinaires.

Le Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») était une fiducie à vocation limitée et à capital variable sans personnalité morale créée sous le régime de la législation de la province de Québec aux termes d'une déclaration de fiducie intervenue en date du 19 mai 2005. Le 8 juillet 2009, le Fonds a annoncé son intention de convertir sa structure de fiducie de revenu en une structure de société par actions. Afin de réaliser la conversion, le Fonds a conclu une convention relative à un arrangement avec entre autres, la Société dans le but de réaliser la conversion conformément à un plan d'arrangement prévu par la législation en vertu de la LCSA (l'« Arrangement »). La conversion a été réalisée le 25 août 2009. (Voir la section *Évolution générale de la société* de la présente notice annuelle).

Le siège social et établissement principal de Colabor est situé au 1620, boulevard de Montarville, Boucherville, Québec, J4B 8P4.

Liens intersociétés

L'organigramme qui suit illustre la structure d'entreprise des entités opérantes de Colabor, en date du 22 février 2018. Chacune de ces entités est détenue en propriété exclusive par Groupe Colabor inc.



ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Historique de Colabor

En 1962, 37 distributeurs ont formé une coopérative d'achat pour acquérir des produits de confiserie en plus grandes quantités, bénéficiant ainsi de remises en fonction du volume des achats, afin de devenir plus concurrentiels. Il s'agissait d'une coopérative nommée « Syndicat coopératif Colabor » créée en vertu de la *Loi sur les syndicats coopératifs* (Québec). Cette coopérative d'achat a été prorogée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* sous la dénomination « Colabor Canada (1973) ltée », est devenue « Colabor inc. » en 2000 à l'issue d'une restructuration d'entreprise et est ultérieurement devenue Investissements Colabor inc. (« Investissements Colabor ») après avoir changé sa dénomination en 2005.

En tant que coopérative, tous les avantages obtenus des remises auprès des fabricants et des autres fournisseurs étaient distribués aux membres chaque année. Investissements Colabor a maintenu cette façon de faire même après sa conversion en société.

L'activité d'Investissements Colabor a évolué au fil des ans, ajoutant à la distribution de produits de confiserie, la distribution d'autres produits comme des produits secs, des produits de beauté et de soins, des produits réfrigérés, des aliments surgelés et d'autres produits alimentaires, produits liés à l'alimentation et produits non alimentaires. Dès 2000, Investissements Colabor était un réseau de distribution et de commercialisation intégré pour les marchés du détail et des services alimentaires et à ce moment, Investissements Colabor a procédé à une restructuration d'entreprise dans le but de conserver une partie de ses bénéfices aux fins de financer sa croissance. Cette évolution a alors positionné Investissements Colabor comme une solution de rechange intéressante dans l'Est du Canada pour les distributeurs indépendants desservant des détaillants, des restaurants et d'autres exploitants de services alimentaires souhaitant conserver leur indépendance tout en profitant des avantages du pouvoir d'achat, des produits de marque privée et d'un système d'approvisionnement dont seules les chaînes intégrées peuvent généralement disposer. Tout au long de son histoire, Investissements Colabor a toujours su élargir sa clientèle et sa gamme de produits.

En juin 2005, le Fonds a acquis indirectement les actifs d'Investissements Colabor et a complété un premier appel public à l'épargne. Le 25 août 2009, le Fonds a réalisé la conversion de sa structure de fiducie de revenu en une structure de société par actions (« Conversion »). Suite à la mise en œuvre de l'Arrangement, les porteurs de parts du Fonds ont reçu une action ordinaire de la Société pour chaque part de fiducie du Fonds qu'ils détenaient à la date d'effet de l'Arrangement. De plus, aux termes de la Conversion, la Société a acquis les parts échangeables de Colabor SC que détenait Investissements Colabor en contrepartie d'actions ordinaires de la Société. Immédiatement après la réalisation de la Conversion, la Société est devenue indirectement exploitant des entreprises actuelles de Colabor SC et de ses filiales. Les fiduciaires du Fonds et les dirigeants de Colabor SC qui étaient alors en poste sont devenus les administrateurs et dirigeants de la Société. Cette dernière a alors continué les activités qu'exerçait indirectement le Fonds avant la conversion en société par actions.

Le 2 novembre 2009, Colabor a annoncé qu'elle avait complété une réorganisation interne de sa structure d'entreprise au terme de laquelle le Fonds, Fiducie d'exploitation Colabor et Bertrand Distributeur en alimentation inc., entreprise acquise par Colabor SC le 28 avril 2008, ont été liquidés par absorption ou fusionnés avec Colabor. Suite à cette réorganisation, Colabor a pris en charge la totalité des obligations et du passif de ces entités et est devenue l'unique commanditaire de Colabor SC. Cette réorganisation visait à simplifier la structure d'entreprise de Colabor en éliminant les entités qui n'étaient plus nécessaires suite à la conversion de sa structure de fiducie de revenu en une structure corporative.

La Société a débuté ses acquisitions en 2007, notamment par l'acquisition de la quasi-totalité des actifs de Summit distributeur de services alimentaires inc. et par l'acquisition, en 2008, des actions de Gestion Bertrand & Frères inc. un important distributeur indépendant dans l'Est du Québec. Également en 2008, la Société a acquis les actifs de RTD Distributions ltée, incluant sa filiale Transport Paul-Émile Dubé ltée, permettant ainsi à la Société de mieux desservir l'Est du Québec ainsi que de desservir le Nouveau-Brunswick. En 2011, Colabor procède à quelques acquisitions dont l'acquisition par voie d'achat d'actions de Les Pêcheries Norref Québec inc. (« Norref »), le plus important importateur et distributeur de poissons et de fruits de mer frais au Québec et dans la région d'Ottawa, l'acquisition des actifs d'Edfred, un distributeur membre du groupe de Colabor œuvrant principalement au Nouveau-Brunswick, ainsi que l'acquisition par voie d'achat d'actions de SKOR Food Group inc. (« SKOR »), un fournisseur de produits alimentaires de gros à service complet et à intégration verticale desservant les secteurs du commerce de détail et de la restauration en Ontario.

Entre 2012 et 2014, la Société élargit ses activités en acquérant les actifs d'un important grossiste et distributeur de viande, Viandes Décarie inc. (« Viandes Décarie ») et de la quasi-totalité de l'actif de T. Lauzon ltée (« T. Lauzon ») et de certains stocks d'une entité liée à T. Lauzon, ainsi qu'en acquérant substantiellement tous les éléments d'actifs de

Poissonnerie Marcotte (1980) inc. (« Marcotte Alimentation »), un distributeur de produits alimentaires et non-alimentaires situé à Trois-Rivières, au Québec.

Historique de l'entreprise des trois derniers exercices

Exercice 2017

Le 23 février 2017, M. J. Michael Horgan a été nommé à titre d'administrateur de la Société afin de combler le poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Gaétan Brunelle.

Le 30 avril 2017, toujours dans l'optique de la mise en œuvre de son plan de rationalisation et d'optimisation mis en place en 2016, la Société a cessé ses activités à son centre de distribution de Vaughan. Les clients de Vaughan ont été réattribués aux centres de distribution de Mississauga, London ou Ottawa, en fonction de leur emplacement géographique. Les clients de l'Ontario sont maintenant desservis par ces 3 centres de distribution.

Le 10 juin 2017, suite au départ à la retraite de M. Jack Battersby, président de Summit Food Service, M. Darrell J. Moss assura la relève en tant que vice-président, directeur général de la division Summit pour prendre la direction des opérations ontariennes.

Le 18 octobre 2017, M. Claude Gariépy, président et chef de la direction de Colabor, a informé le Conseil d'administration de la Société de son intention de prendre sa retraite et de quitter son poste de président et chef de la direction le 2 mars 2018.

Au mois d'octobre 2017, suite à une entente mutuelle, Colabor et Cara Operations Limited ont convenu que Colabor cesserait d'approvisionner les restaurants de la bannière Montana's BBQ & Bar et ce, à compter du 1^{er} avril 2018. L'approvisionnement de cette bannière représentait des ventes annuelles d'un peu plus de 30 M\$ pour Colabor.

Le 8 novembre 2017, Colabor a reçu un avis de cotisation d'un montant de 6.5M\$ du Ministère des Finances de l'Ontario en lien avec des ventes de produits du tabac en territoire des Premières Nations, lequel porte principalement sur des ventes ayant eu lieu sur une courte période entre 2013 et 2014 à un client en particulier et sur lesquelles le Ministère des Finances de l'Ontario considère que les taxes de ventes auraient dues être perçues et remises. Cet avis de cotisation a été payé à même la trésorerie de Colabor et n'aura pas d'incidence majeure sur la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières ou sur son fonds de roulement. La Société a déposé un avis d'opposition à cet avis de cotisation le 21 décembre 2017.

Le 13 novembre 2017, Colabor a annoncé que M. Stéphane Gonthier, administrateur de la Société et président du comité de régie d'entreprise et ressources humaines quitterait ses fonctions le 31 décembre 2017. Par ailleurs, le 15 novembre 2017, Mme Elaine Zakaïb a également informé la Société qu'elle devait quitter ses fonctions.

Le 13 novembre 2017, suite à un avis de terminaison, Colabor cessa l'approvisionnement de la chaîne de restaurants Popeye's Louisiana Kitchen, représentant des revenus de plus de 40 M\$. (Voir le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 17 juin 2017, à la section 8, laquelle section étant intégrée par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com).

Le 13 décembre 2017, Colabor a augmenté le nombre d'administrateurs siégeant au Conseil d'administration à un nombre de 8 administrateurs. A cette même date, la Société a procédé à la nomination de M. Raymond Paré, effectif immédiatement, en tant que représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ, en remplacement de Mme Elaine Zakaïb suite à sa démission, à titre d'administrateur de la Société. MM. Denis Mathieu et Warren White ont également été nommés, à cette date, administrateurs de la Société à compter du 1^{er} janvier 2018. M. Raymond Paré a été nommé président du comité d'audit afin de remplacer M. Marc Baillargeon, lequel a été nommé président du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines.

Exercice 2016

Le 26 janvier 2016, Colabor a annoncé qu'elle mettait de l'avant un plan de rationalisation et d'optimisation de ses activités d'exploitation. Ce plan, approuvé par le Conseil d'administration, visait alors à permettre à Colabor d'améliorer davantage son efficacité opérationnelle et sa rentabilité dans un contexte d'affaires qui demeure difficile pour l'industrie de la distribution des services alimentaires ainsi que de finaliser l'intégration des acquisitions réalisées au cours des dernières années.

La portée du plan englobe la plupart des divisions de Colabor et consiste principalement à centraliser et consolider certaines activités au siège social de la Société ou à celui de ses divisions. La mise en œuvre du plan a résulté dans l'abolition d'environ 120 postes, soit environ 8 % des effectifs totaux de la Société. En plus d'une diminution du personnel déjà en place, certains postes vacants ont été abolis.

Le 13 octobre 2016, Colabor a annoncé la clôture des opérations de recapitalisation ayant pour objectifs de réduire l'endettement de Colabor et d'améliorer la structure du capital de la Société (les « Opérations de recapitalisation »).

Suite à ces Opérations de recapitalisation, y compris le placement de droits de 50 millions de dollars (le « Placement de droits ») par la souscription d'actions ordinaires dans le capital-actions de la Société (les « Actions ordinaires ») tel qui suit :

- les actionnaires de Colabor, à l'exception des Garants de souscription (tel que défini plus bas), ont souscrit 36 288 220 Actions ordinaires moyennant un montant total de 24 305 901 \$;
- Z-Holdings North ULC (« Z-Holdings »), société du même groupe que The Article 6 Marital Trust created under the First Amended and Restated Jerry Zucker Revocable Trust dated 4-2-07 (« Zucker »), a souscrit collectivement avec Zucker 12 077 675 Actions ordinaires moyennant un montant total de 8 092 042 \$;
- Gestion Robraye ltée (« Robraye »), société du même groupe que Robert J. Briscoe, a souscrit collectivement avec M. Briscoe 8 021 527 Actions ordinaires moyennant un montant total de 5 374 423 \$;
- Fonds de solidarité FTQ (« FSTQ ») a souscrit 5 864 225 Actions ordinaires moyennant un montant total de 3 929 030,75 \$;
- Investissement Québec (« IQ ») a souscrit 5 864 225 Actions ordinaires moyennant un montant total de 3 929 030,75 \$; et
- CDPQ (collectivement avec Z-Holdings, Robraye, FSTQ et IQ, les « Garants de souscription ») a souscrit 6 510 994 Actions ordinaires moyennant un montant total de 4 362 366 \$.

Du produit tiré du Placement de droits i) 17,5 millions de dollars ont été affectés à la réduction du prêt subordonné de la Société (le « Prêt subordonné »), y compris le remboursement intégral du solde en cours aux termes du prêt à Avrio Subordinated Debt Limited Partnership et à BDC Capital inc. (FSTQ demeurant le seul prêteur), ii) environ 30 millions de dollars ont été affectés au remboursement du solde en cours aux termes des facilités de crédit de premier rang (les « Facilités de crédit »), et iii) le solde d'environ 2,5 millions de dollars a été affecté au paiement des frais d'opérations et aux autres frais généraux de l'entreprise. En outre, la durée des Facilités de crédit a été prolongée jusqu'au 13 octobre 2019 et certaines autres modifications y ont été apportées. FSTQ a convenu de prolonger l'échéance du Prêt subordonné au 13 octobre 2020 et de réduire le taux d'intérêt aux termes du Prêt subordonné à 7,5 % par année (sous réserve d'éventuels ajustements). Les Facilités de crédit sont constituées d'une facilité de crédit renouvelable engagée d'un montant autorisé maximum de 140 millions de dollars et des emprunts en vertu de celle-ci peuvent être prélevés, payés à l'avance et empruntés de nouveau jusqu'à l'échéance. Les Facilités de crédit sont remboursables en totalité à l'échéance.

Colabor a versé la somme de 500 000 \$ à Robraye en date du 13 octobre 2016 en contrepartie de l'option d'acquérir Dubé & Loiselle inc. (« Dubé Loiselle ») dans les trois ans.

Des débetures ont été émises aux termes d'un acte de fiducie intervenu le 27 avril 2010 (l'« acte de fiducie »), tel qu'amendé aux termes d'un acte de fiducie complémentaire en date du 13 octobre 2016 (l'« Acte de fiducie complémentaire ») avec la Société de fiducie Computershare du Canada (le « Fiduciaire des débetures »). Les débetures ont été émises le 27 avril 2010, en coupures de 1 000 \$ et en multiples entiers de 1 000 \$ pour une somme globale de 50 000 000 \$ (« Débetures »).

Dans le cadre des Opérations de recapitalisation, des droits de nomination ont été accordés par Colabor aux Garants de souscription :

- CDPQ a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 5 % des Actions ordinaires émises qui devra posséder les compétences requises pour siéger à titre d'administrateur conformément à la LCSA et être « indépendant » au sens attribué à ce terme dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« Règlement 52-110 »).

- M. Briscoe a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 5 % des Actions ordinaires émises qui devra posséder les compétences requises pour siéger à titre d'administrateur conformément à la LCSA.
- FSTQ a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 7,5 % des Actions ordinaires émises qui devra posséder les compétences requises pour siéger à titre d'administrateur conformément à la LCSA et être « indépendant » au sens attribué à ce terme dans le Règlement 52-110.
- IQ avait le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détenait au moins 7,5 % des Actions ordinaires émises lequel devait posséder les compétences requises pour siéger à titre d'administrateur conformément à la LCSA et être « indépendant » au sens attribué à ce terme dans le Règlement 52-110.
- Zucker a le droit de proposer à l'élection au poste d'administrateur un candidat tant qu'il détient au moins 7,5 % des Actions ordinaires émises qui devra posséder les compétences requises pour siéger à titre d'administrateur conformément à la LCSA et être « indépendant » au sens attribué à ce terme dans le Règlement 52-110.

En date du 13 octobre 2016, MM. Gaétan Brunelle, Robert Panet-Raymond, Richard Lord et Alain Brisebois ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de la Société. M. Robert Cloutier est demeuré membre du Conseil d'administration, en tant que candidat d'IQ, et a été nommé président du Conseil d'administration. M. Robert J. Briscoe, qui a rejoint le Conseil d'administration le 13 juillet 2016, a été nommé vice-président exécutif et demeure membre du Conseil d'administration, en tant que candidat de Robraye. M. Marc Baillargeon a été nommé membre du Conseil d'administration, en tant que candidat de CDPQ. Mme Élane Zakaïb a été nommée membre du Conseil d'administration, en tant que candidate de FSTQ, et M. Robert B. Johnston a été nommé membre du Conseil d'administration, en tant que candidat de Zucker. M. Stéphane Gonthier est demeuré à cette date membre du Conseil d'administration.

Exercice 2015

Le 16 janvier 2015, Colabor a annoncé que M. Paul Webb avait démissionné en tant que membre du Conseil d'administration et désigné vice-président et directeur général de Colabor Distributeur Alimentaire à compter du 12 janvier 2015.

Le 2 mars 2015, Mme Joane Demers a été nommée à titre d'administratrice afin de combler le poste laissé vacant à la suite du décès de M. Jacques Landreville. Au même moment, M. Robert Cloutier, qui avait été élu pour la première fois au Conseil d'administration le 1^{er} mai 2014, est devenu président du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines afin de remplacer M. Richard Lord, qui a été nommé président du comité d'audit. Mme Demers ne s'est pas représentée aux élections lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ayant eu lieu le 14 juin 2016.

Le 11 mars 2015, M. Gaétan Brunelle a été nommé à titre d'administrateur afin de combler le poste laissé vacant à la suite de la démission de M. Paul Webb. M. Brunelle a démissionné de son poste au Conseil d'administration le 13 octobre 2016.

Le 19 mars 2015, Colabor a annoncé avoir conclu une convention relative au régime de droits des actionnaires (le « Régime de droits ») afin de promouvoir un traitement équitable des actionnaires advenant qu'une offre publique d'achat soit présentée à l'égard de Colabor. Le Régime de droits donne plus de temps au Conseil d'administration et aux actionnaires pour étudier toute offre publique d'achat non sollicitée à l'égard de Colabor.

Le Régime de droits a été approuvé par la Bourse de Toronto le 11 mars 2015 et a été ratifié par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de Colabor tenue le 29 avril 2015. Le Régime de droits n'a pas été adopté en réponse à une proposition ou intention spécifique d'acquérir le contrôle de Colabor.

Le 28 juin 2015, l'entente de distribution et d'approvisionnement à long terme (l'« Entente Cara ») avec les entreprises Cara Limité (ci-après « Cara ») a été signée en vertu de laquelle Colabor approvisionne certaines bannières de Cara en Ontario et au Québec jusqu'à la fin de 2022.

CHANGEMENTS IMPORTANTS SUBSEQUENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

Le 12 janvier 2018, Colabor a annoncé la réduction de son capital-actions en circulation de 934 900 Actions ordinaires qu'elle détenait dans son propre capital-actions, lesquelles ont été reçues par la Société suite à la liquidation d'un placement détenu par Investissements Colabor dans la Société. Suite à la décision de Investissements Colabor de procéder à sa dissolution, le placement de 5 087 439 Actions ordinaires de Investissements Colabor dans la Société a été liquidé et distribué à ses actionnaires au prorata de leur détention d'actions participantes de catégorie E et catégorie F dans Investissements Colabor. Colabor étant actionnaire de Investissements Colabor, elle a reçu sa part proportionnelle des actions, soit 934 900 Actions ordinaires, lesquelles ont immédiatement été annulées puisque la Société ne peut détenir ses propres actions conformément à sa loi constitutive.

Le 5 février 2018, Colabor a annoncé la nomination de M. Lionel Ettedgui à titre de Président et chef de la direction de la Société pour succéder à M. Gariépy dont le départ à la retraite, tel que déjà annoncé, est prévu le 2 mars 2018.

ACTIVITES DE COLABOR

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires et exerce ses activités par le biais de deux segments : le segment de la distribution et le segment de la vente en gros tel que plus amplement décrit ci-après.

Segment de la distribution

Le segment de la distribution comprend les divisions suivantes :

Summit Food Service (Division de l'Ontario)

La division Summit distribue plus de 14 000 produits à partir des entrepôts situés à Ottawa, London et Mississauga à plus de 3 600 clients, incluant : (i) Cara; (ii) d'autres chaînes de restauration; (iii) des restaurants indépendants; (iv) ainsi qu'à des clients institutionnels dont des hôpitaux, des écoles et des institutions gouvernementales. La gamme de produits de Summit comprend des produits surgelés, des denrées sèches de consommation courante, des produits laitiers, des viandes, des poissons, des fruits de mer, des fruits et légumes ainsi que des produits jetables et sanitaires. Depuis la fermeture de l'entrepôt de Vaughan le 30 avril 2017, cette division compte environ 475 employés et 3 centres de distribution dont les services administratifs de London, et dessert principalement le marché de l'Ontario, mais distribue aussi des produits des restaurants Cara au Québec. Les entrepôts de la division Summit sont certifiés HACCP.

Skor « Libre-service »

Summit exploite également quatre succursales « Skor Cash & Carry » dans le sud de l'Ontario, qui offrent plus de 10 000 produits de détail et services alimentaires pour les dépanneurs, les petites épiceries, les cafétérias et les restaurants.

Colabor Distributeur Alimentaire (Division de l'Est du Québec)

Colabor Distributeur Alimentaire fournit les clients de la restauration et du détail dans les régions de Québec, de la Mauricie, du Saguenay, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick et d'une partie de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord. Elle emploie environ 430 personnes et distribue plus de 12 000 produits à partir de ses deux entrepôts situés à Lévis et Rimouski. Les clients de cette division se composent principalement d'exploitants de services alimentaires, magasins d'alimentation spécialisée, de comptes institutionnels comme des établissements de santé, des écoles et des universités, certains autres clients de détail, en tout atteignant environ 4 600 clients. Colabor Distributeur Alimentaire offre une gamme complète de produits dont des produits congelés, des denrées sèches de consommation courante, des produits laitiers, des viandes, des poissons et fruits de mer, des fruits et légumes ainsi que des produits jetables et sanitaires. Elle offre donc une solution multiservice à ses clients.

Les Pêcheries Norref Québec inc. (Norref) (Division Centrale du Québec)

Norref est un importateur et distributeur de poissons frais et de fruits de mer dans la province de Québec et la région d'Ottawa et est reconnu comme le premier importateur et distributeur de ce type au Québec. Norref fonctionne à partir d'un entrepôt de 40 000 pi² à Montréal, où elle emploie environ 180 personnes et distribue une gamme complète de produits de la pêche frais et congelés ainsi que des plats prêts-à-manger de poissons et de fruits de mer. Sa clientèle diversifiée se compose de supermarchés, de restaurants, d'hôtels, de traiteurs et de poissonneries. Les installations de Norref sont certifiées HACCP et approuvées par le gouvernement fédéral pour vendre ses produits à l'échelle nationale.

Viandes Lauzon

Viandes Lauzon effectue la préparation et la transformation de viandes de qualité supérieure pour les provinces de Québec et d'Ontario, et est un important distributeur de marques de bœuf de grande notoriété telles que Angus Pride et Sterling Silver. Viandes Lauzon est réputée, entre autres, pour ses produits, son expertise et pour un service à la fois efficace et souple aux secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du segment institutionnel. Viandes Lauzon mène ses activités à partir d'une usine d'environ 68 000 pi² située à Montréal et détient une certification HACCP ainsi qu'une approbation fédérale lui permettant de vendre ses produits à l'échelle nationale. Cette division compte environ 105 employés.

Segment grossiste

Le segment grossiste comprend les divisions suivantes :

Centre de distribution de Boucherville (Boucherville)

Les ventes du Centre de distribution de Boucherville se composent de produits alimentaires, de produits connexes et de produits non alimentaires qu'il achète et fournit à des grossistes distributeurs qui, à leur tour, distribuent ces produits à plus de 25 000 clients exploitant dans les segments du marché de détail ou des services alimentaires au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Le Centre de distribution de Boucherville exploite un centre de distribution d'environ 371 000 pi² et compte approximativement 85 employés. Le Centre de distribution de Boucherville distribue environ 15 000 produits provenant de 550 fournisseurs et fabricants à sa clientèle principale composé de distributeurs en gros, de chaînes de magasins de détail intégrées et d'exportateurs de denrées alimentaires opérant en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et dans le Nord du Québec. Étant donné que la grande majorité de ces clients dispose d'une flotte de transport pour l'approvisionnement de leurs propres clients, le segment grossiste n'offre pas lui-même de services de livraison et, par conséquent, ne possède pas sa propre flotte de camions.

Viandes Décarie (Décarie)

Décarie est un grossiste et distributeur de viandes. Il dispose d'un centre de distribution d'environ 27 000 pi² situé à Montréal et a environ 50 employés. En tant que grossiste, il distribue une large gamme de viandes fraîches et congelées de bœuf, de veau, d'agneau, de porc et de volaille. Il dispose d'une clientèle diversifiée de distributeurs de services alimentaires, de détaillants en alimentation et de bouchers spécialisés. Les installations de Décarie sont certifiées HACCP et ils détiennent un permis fédéral leur donnant la possibilité de vendre leurs produits à travers le Canada.

Fournisseurs

Colabor achète des produits à des fins de revente à ses clients auprès de quelque 600 fabricants et fournisseurs situés essentiellement au Canada. Aucun fournisseur ne compte pour plus de 10 % des achats de Colabor. Les produits de marque sont achetés directement auprès du fabricant ou du fournisseur, par l'entremise des représentants du fabricant ou du fournisseur ou de courtiers en produits alimentaires. Les produits de marque « Multi-Choix » et « Menu » sont achetés auprès des producteurs, des fabricants ou des emballeurs autorisés sous licence par Colabor. Colabor achète des produits en grandes quantités et les revend en plus petites quantités selon les exigences de ses clients.

Pratiquement toutes les catégories de produits distribués par Colabor peuvent être obtenues auprès de divers fabricants et fournisseurs, et Colabor n'est pas tributaire d'une seule source d'approvisionnement pour une catégorie de produits donnée. Toutefois, les conditions du marché ou les exigences de ses clients dictent la disponibilité à des fins de distribution de certaines marques dominantes nationales, ne pouvant être obtenues qu'auprès de fournisseurs exclusifs.

Grouperments d'achat

Afin d'accroître son pouvoir d'achat, Colabor SC est membre actionnaire d'un groupe d'achat à l'échelle du Canada appelé ITWAL Ltd.. (« ITWAL »). Suite à l'acquisition de Summit, Colabor SC est devenue membre de Associated Food Distributors (« AFD »), un regroupement d'acheteurs pour l'industrie des services alimentaires. AFD et ITWAL combinent leurs pouvoirs d'achat par l'intermédiaire d'une seule entité appelée National Brand Marketing Company ce qui procure à Colabor un pouvoir d'achat compétitif dans le marché.

Installations

Colabor SC occupe, aux termes d'un bail à long terme, les installations de la division Boucherville totalisant environ 370 000 pi² d'espace d'entreposage. Ces installations sont aménagées de telle manière qu'elles peuvent porter leur capacité d'entreposage actuelle à environ 650 000 pi², facilitant ainsi les projets d'agrandissement futurs.

Colabor SC, pour sa division Summit, est également locataire aux termes de conventions de bail des installations situées à Ottawa (Ontario), Mississauga (Ontario) et London (Ontario) d'une durée variant de 5 à 10 ans et la durée de chaque bail peut être prolongée sous réserve des conditions d'usage, pour des durées successives et consécutives de cinq ans, aux mêmes modalités, à l'exception du loyer de base. De plus, des emplacements sont actuellement exploités comme magasins « SKOR Cash & Carry » à Peterborough, London et deux magasins situés à Toronto, en Ontario. Colabor a fermé son centre de distribution à Vaughan le 30 avril 2017.

Colabor exploite des centres de distribution à Lévis et Rimouski. Le centre de distribution de Lévis offre une capacité d'entreposage de 170 000 pi² et est doté d'un équipement moderne pour la réception, l'entreposage et l'expédition de grandes quantités de marchandises. La conception du centre de distribution de Lévis permet une augmentation de 100 000 pi² à sa capacité d'entreposage, facilitant ainsi une expansion accrue. Le centre de distribution de Rimouski offre une capacité d'entreposage de 110 000 pi².

Norref et Viandes Décarie occupent toutes deux des installations à Montréal, Québec, d'environ 40 000 pi² et de 27 000 pi², respectivement, aux termes de baux de longue durée qui ont été signés lors de la clôture des acquisitions respectives par Colabor. La division Viandes Lauzon quant à elle occupe des installations de 68 000 pi² à Montréal aux termes d'un bail de 10 ans, avec possibilité de prolonger le bail par la suite.

Salubrité des aliments et contrôle de la qualité

Dans le cadre de son programme de contrôle de la qualité, Colabor reconnaît que la salubrité des aliments, notamment des denrées périssables, est de la plus haute importance. Colabor a des politiques rigoureuses en matière d'approvisionnement, de manutention et d'entreposage des aliments visant à en garantir la qualité et la salubrité, ainsi qu'à assurer la traçabilité des produits livrés à ses clients, permettant à Colabor d'aider les fabricants et fournisseurs en cas de rappel d'un produit. Les trois centres de distribution en Ontario, ainsi que les installations de Norref, Viandes Décarie et Viandes Lauzon, sont certifiés HACCP.

Concurrence

La distribution et la commercialisation de denrées alimentaires sont des domaines extrêmement concurrentiels où rivalisent des intervenants de toutes tailles. Dans le marché des services alimentaires, la concurrence provient de grandes multinationales comme Sysco Corporation et Gordon Food Service (GFS Canada Company inc.), et d'autres intervenants régionaux au Québec et en Ontario.

Dans le secteur de la distribution au marché de la vente au détail, Colabor est en concurrence avec des distributeurs locaux, des distributeurs à intégration verticale nationaux et des magasins d'entrepôt comme Costco ou Presto. Bien que le nombre de concurrents et le niveau de concurrence varient selon le produit et la région, bon nombre de concurrents de Colabor exercent des activités dans l'ensemble du territoire actuellement desservi par Colabor.

À mesure que Colabor continuera à prendre de l'expansion dans d'autres marchés géographiques ou à élargir son offre de produits, elle devra rivaliser avec de nouveaux concurrents.

La direction est d'avis que le service, le prix, la gamme de produits offerts, le niveau de service de distribution, les produits de marque privée offerts en magasin et l'efficacité du système de gestion des stocks constituent les principaux facteurs de réussite.

Technologies de l'information

Colabor possède des systèmes de gestion de commandes qui permettent à ses clients de placer et de confirmer une commande 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Les systèmes de gestion des commandes donnent de l'information sur la disponibilité d'un produit et l'état d'une commande, permettent le suivi des stocks et prennent en charge la distribution de produits alimentaires. Les systèmes de gestion des commandes de Colabor procurent, à ses services des achats, d'abondantes données lui permettant de mesurer le mouvement et la rentabilité de chaque article en stock, de prévoir les tendances saisonnières et de recommander des conditions d'achat, notamment la quantité de stocks à acheter.

Les systèmes de gestion des commandes permettent également au service des achats de Colabor de tirer avantage des augmentations de prix ou de situations où le fabricant ou le fournisseur vend un article à escompte dans le cadre d'une promotion spéciale, une pratique industrielle dite « d'achats à terme ». Ces systèmes, qui fonctionnent conjointement avec les systèmes de gestion d'entrepôt, offrent des fonctions de transfert électronique de données et des interfaces comptables complètes. Colabor travaille à l'amélioration continue de ses systèmes informatiques afin de mieux répondre à ses besoins et à ceux de ses clients et d'assurer une gestion efficace des coûts.

Droits de propriété intellectuelle

Bien que certaines marques de commerce sur les produits de marque privée soient importantes pour son entreprise, Colabor n'est pas tributaire d'une seule marque de commerce ou appellation commerciale. Toutefois, Colabor reconnaît l'importance de ses marques de commerce et noms de marque et de la nécessité de les protéger et d'en accroître la valeur. Colabor a pour politique d'enregistrer et de protéger ses marques de commerce. Colabor a également préparé une documentation exclusive privée concernant l'entreprise et utilise des procédures et protections internes en vue de protéger la confidentialité de cette documentation et de l'information fournie par ses clients et fournisseurs.

Personnel

Au 30 décembre 2017, Colabor comptait environ 1 368 salariés à plein temps dont 677 étaient syndiqués et 691 n'étaient pas syndiqués. Colabor et ses entités sont parties à un total de 12 conventions collectives, lesquelles expirent entre décembre 2016 et décembre 2021. Deux conventions collectives sont actuellement en cours de négociation pour leur renouvellement, notamment celle de l'emplacement de Boucherville. Cette convention collective venait à échéance le 31 décembre 2017. Les employés de Décarie ont obtenu leur accréditation syndicale en février 2017. Les négociations pour la première convention collective avec ses employés sont toujours en cours.

Aucune des entités de Colabor n'a d'historique de conflit ouvrier, et Colabor estime que sa relation avec ses employés est très bonne.

FACTEURS DE RISQUE

Dépendance envers Cara

Pour l'exercice terminé le 30 décembre 2017, les ventes à Cara (y compris ses franchisés) ont représenté environ 20 % des ventes totales de Colabor. La perte de Cara en tant que client, une diminution des achats par Cara ou une diminution de la part de marché de Cara dans l'industrie des services alimentaires pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation et la liquidité de Colabor. Ce risque est atténué par le renouvellement de la convention de distribution de Cara jusqu'à la fin de l'année 2022, tel qu'amendée le 22 décembre 2017. La direction est consciente de l'importance de l'entente Cara et s'efforce d'atténuer cette dépendance.

Concurrence

Le secteur de la distribution et de la commercialisation alimentaire est extrêmement concurrentiel. Colabor entre en concurrence avec d'autres distributeurs de denrées alimentaires et les divisions de distribution des chaînes de magasins d'alimentation. Certains de ces concurrents disposent d'exploitations plus importantes sur le marché et sont bien établis sur les marchés desservis par Colabor. Les regroupements au sein de l'industrie, la présence de distributeurs alimentaires internationaux et de grande surface et l'intensification de la concurrence pourraient exercer des pressions concurrentielles à la baisse sur les ventes et les marges.

Industrie à faible marge

L'industrie de la distribution alimentaire de gros dans laquelle Colabor fait principalement affaire se caractérise par de faibles marges bénéficiaires. Par conséquent, des pressions concurrentielles sur les prix, la modification des programmes de vente des fournisseurs, l'augmentation des taux d'intérêt, l'inflation des salaires et des coûts de l'énergie et la déflation des prix des denrées alimentaires constituent autant de facteurs susceptibles d'influer, notamment de manière défavorable, sur les résultats d'exploitation de Colabor.

Risque de changement dans les habitudes de consommation

Les activités de Colabor sont en partie tributaires de la croissance continue de l'intérêt manifesté par les consommateurs à l'égard de ses produits. Malgré les attributs des produits distribués par Colabor, l'évolution des préférences des

consommateurs pourrait influencer sur la demande concernant les produits de Colabor. Par conséquent, Colabor continue d'élargir sa gamme de produits afin de minimiser l'impact que pourrait avoir tout changement important aux habitudes de consommation des consommateurs.

Disponibilité de financement futur

Les principales sources de fonds pour Colabor sont les entrées de fonds provenant de ses activités d'exploitation et la capacité d'emprunt restante aux termes de la Convention de crédit amendée et refondue et la Convention de prêt subordonné et/ou de placements futurs de titres. Colabor pourrait être tenue d'effectuer d'autres financements par emprunt ou par titres de participation pour répondre à ses besoins de financement, ce qui l'empêcherait de conclure des acquisitions d'entreprise ou pourrait retarder des investissements en capital. Ces financements pourraient ne pas être disponibles lorsque Colabor en aurait besoin ou pourraient ne pas être disponibles à des conditions avantageuses du point de vue commercial ou à des conditions qui conviennent par ailleurs à Colabor. La faible disponibilité de financement peut avoir des conséquences de divers ordres pour la Société. Le manque de financement peut réduire la capacité de Colabor de poursuivre ses objectifs de croissance, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière de Colabor et ses résultats d'exploitation.

Facilités de crédit et engagements restrictifs

Colabor a des obligations relatives au service de la dette envers des tiers aux termes de la Convention de crédit amendée et refondue et de la Convention de prêt subordonné. Le ratio de couverture des frais fixes de Colabor pourrait avoir d'importantes conséquences pour les actionnaires, notamment : i) une partie des liquidités que Colabor tire de ses activités peut être affectée au paiement du capital et de l'intérêt sur ses dettes, réduisant ainsi les fonds disponibles pour distribution à titre de dividende; ii) certains emprunts de Colabor sont à des taux d'intérêt variables, ce qui expose cette dernière au risque d'une augmentation des taux d'intérêt. La capacité de Colabor d'effectuer les versements prévus de capital et d'intérêt sur sa dette ou de la refinancer dépend de son rendement d'exploitation et de ses liquidités futurs, qui sont assujettis aux conditions économiques qui prévalent, aux taux d'intérêt en vigueur et aux facteurs financiers, concurrentiels, commerciaux et autres, dont la plupart sont indépendants de sa volonté.

La Convention de crédit amendée et refondue, qui a été prolongée jusqu'au 13 octobre 2019, modifie le terme des Facilités de crédit. Le solde en cours aux termes du Prêt subordonné doit être remboursé en octobre 2020. Colabor peut devoir refinancer ces Facilités de crédit à l'expiration de la Convention de crédit amendée et refondue ou de la Convention de prêt subordonné. En cas de refinancement, les modalités de toute nouvelle facilité de crédit pourraient être moins favorables ou plus restrictives que les modalités actuelles de financement, ce qui pourrait indirectement limiter ou toucher de manière négative ses opérations ainsi que sa capacité future de verser des dividendes à ses actionnaires.

Insuffisance ou non-disponibilité de la protection en vertu de contrats d'assurance

Colabor détient une assurance des biens, de la responsabilité civile générale et des pertes d'exploitation ainsi qu'une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants. Ces assurances pourraient ne pas toujours être disponibles à des taux raisonnables du point de vue commercial, et le montant de garantie pourrait ne pas être suffisant pour couvrir toute responsabilité que Colabor pourrait être tenue d'assumer. D'autres hausses des coûts d'assurance, conjuguées avec la hausse des franchises, pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation pour Colabor. En outre, les pertes qui ne sont pas assurées pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière de Colabor et ses résultats d'exploitation. Afin de minimiser les risques concernant la couverture d'assurance, la Société révisé annuellement sa stratégie et envisage différentes possibilités afin d'obtenir les couvertures d'assurance les plus efficaces possibles.

Dépendance à l'égard des regroupements d'acheteurs

Colabor compte sur les regroupements d'acheteurs pour accroître son pouvoir d'achat et obtenir des remises concurrentielles en fonction du volume des fabricants et des fournisseurs. Toute modification à ces relations pourrait affecter son pouvoir d'achat.

Systèmes d'information de gestion

Colabor dépend de ses systèmes d'information de gestion à chaque étape de la vente de ses produits, y compris la saisie de la commande du client, l'établissement de la disponibilité des produits, l'obtention de délais optimaux de livraison et la prestation du service après-vente. De plus, ses systèmes d'information de gestion servent de base à la présentation de son information financière. Tout incident de sécurité relié aux technologies de l'information dont notamment par cyber-

attaque, pourrait nuire à la disponibilité et l'intégrité de ces systèmes ou encore pourrait avoir des répercussions négatives sur ses activités, la documentation confidentielle, la propriété intellectuelle, les résultats d'exploitations et la situation financière de la Société.

Mauvaise presse et responsabilité du fait du produit

La production, la commercialisation et la distribution de produits alimentaires comportent un risque inhérent de responsabilité du fait du produit, de rappel de produits et de mauvaise presse connexe. Colabor peut faire face à des retours de produits faisant suite à des problèmes sanitaires. Ces retours peuvent créer un ralentissement des ventes d'une catégorie de produits pendant une certaine période et peuvent causer une certaine détérioration du chiffre d'affaires. Cependant, Colabor a actuellement tous les mécanismes nécessaires d'identification qui lui permettent de récupérer rapidement les produits contaminés et a souscrit aux couvertures d'assurances adéquates à l'égard de ces risques. Par ailleurs, pour pallier ces risques, nous appliquons des procédures et des contrôles de sécurité alimentaire à l'ensemble de nos activités. Nos principaux centres de distribution de viandes et poissons sont accrédités HACCP, soit la norme mondiale la plus élevée dans l'industrie.

Changement défavorable dans les relations de travail

Au 30 décembre 2017, les entités de Colabor comptent 1 368 employés à temps plein, dont 677 sont régis par des conventions collectives, dont deux d'entre elles sont actuellement en cours de négociation pour leur renouvellement. La négociation de futures conventions collectives pourrait détourner l'attention de la direction, et les modalités de ces conventions pourraient entraîner une hausse des frais d'exploitation et une baisse du bénéfice net. Si la direction ne réussit pas à négocier des conditions acceptables lors du renouvellement des conventions avec les syndicats, cela pourrait entraîner des grèves ou arrêts de travail et ainsi entraîner des perturbations sur les activités de l'entreprise, des hausses de coûts ou d'autres effets défavorables importants.

Concentration géographique et dépendance envers la conjoncture économique

Malgré une présence dans les provinces de Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique, les activités de Colabor sont concentrées dans les provinces de Québec et de l'Ontario et, en conséquence, elle est hautement tributaire de la conjoncture économique en général de ces provinces. Rien ne garantit que la conjoncture économique actuelle dans les provinces de Québec et de l'Ontario ni que quelque autre condition économique, tendance cyclique, augmentation des taux d'intérêt ou autres facteurs n'auront pas un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de Colabor.

Dépendance à l'égard du personnel clé

Le succès continu de Colabor dépendra en grande partie des services continus de divers membres de sa haute direction. La perte des services d'une ou de plusieurs de ces personnes clés pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités et les perspectives commerciales de Colabor si la Société n'est pas en mesure de les remplacer.

Exigences législatives et réglementaires

Colabor met tout en œuvre pour s'assurer de respecter les lois et les règlements, mais n'est pas à l'abri de poursuites judiciaires ou des litiges avec des tiers qui pourraient affecter sa situation financière advenant le cas où de telles poursuites ne seraient pas couvertes par le programme d'assurance souscrit par la Société.

Dilution pour les actionnaires existants

Le capital-actions de Colabor prévoit que la Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées moyennant contrepartie et sujet aux lois applicables selon les modalités établies par les administrateurs sans l'approbation des actionnaires. Les actionnaires ne jouissent d'aucun droit de préemption à l'égard des émissions ultérieures. Colabor pourrait émettre des actions ordinaires supplémentaires lors de la conversion, de l'échéance ou du rachat des Débentures.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Politique de dividendes

Les décisions concernant le versement de dividendes sur les Actions ordinaires sont prises par le Conseil d'administration en fonction des besoins financiers et d'autres conditions existant au moment pertinent. Les versements de dividendes seront également assujettis aux exigences de la LCSA, notamment les critères de solvabilité avant le versement de dividendes applicables aux sociétés régies par cette loi et ceux prescrits par les Facilités de crédit de Colabor.

Le 12 mars 2015, Colabor a annoncé que, afin d'affecter davantage de ressources financières à ses opérations et à ses initiatives de croissance tout en affectant les sommes excédentaires au paiement de sa dette, le Conseil d'administration a jugé approprié de ne pas déclarer de dividende trimestriel. La Société n'a pas déclaré de dividendes depuis et ne prévoit pas déclarer de dividendes dans un avenir proche.

STRUCTURE DU CAPITAL

Actions

Le capital-actions de Colabor est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées pouvant être émises en série, toutes sans valeur nominale. Le texte qui suit décrit sommairement les droits, privilèges, restrictions et conditions qui se rattachent aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de Colabor.

Les porteurs d'actions ordinaires de Colabor ont le droit de recevoir les dividendes que le Conseil d'administration peut déclarer de temps à autre, d'exprimer une voix par action aux assemblées des actionnaires et, en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Colabor, de recevoir leur quote-part du reste des biens et de l'actif de la Société, sous réserve des droits des actions privilégiées de Colabor qui auraient priorité de rang sur les actions ordinaires.

Les porteurs d'actions privilégiées de Colabor auront le droit de recevoir en priorité sur les actions ordinaires de Colabor et sur les actions de catégorie de rang inférieur aux actions privilégiées de Colabor, les dividendes que le Conseil d'administration peut déclarer et d'un montant déterminé ou pouvant être calculé conformément aux droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant à la série applicable; et, en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Colabor, de recevoir, avant qu'un montant ne soit versé ou qu'un bien ne soit distribué aux porteurs d'actions ordinaires de Colabor et d'actions de quelque autre catégorie de rang inférieur aux actions privilégiées de Colabor, le montant prévu, selon les statuts de Colabor ou dans les conditions se rattachant à la série applicable, payable sur celle-ci au titre de quelque remboursement de capital, prime et dividende accumulé impayé (y compris tous les dividendes cumulatifs, déclarés ou non). Les porteurs d'actions privilégiées de Colabor n'auront pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, à moins que la législation applicable ne prescrive ou ne permette un vote distinct en tant que catégorie ou série, auquel cas chaque porteur aura le droit d'exprimer un vote par action. Le Conseil d'administration a le droit de fixer, de temps à autre, le nombre de chaque série d'actions privilégiées de Colabor et d'en établir la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant.

Au 22 février 2018, 101 177 932 actions ordinaires de Colabor étaient émises et en circulation et une action privilégiée, série A était émise et en circulation, cette action privilégiée ayant été émise à Colabor SC dans le cadre de la restructuration interne réalisée en novembre 2009 suite à la Conversion du Fonds en société par actions.

Débetures subordonnées convertibles

Les Débetures sont émises aux termes de l'Acte de fiducie intervenu le 27 avril 2010, tel qu'amendé aux termes de l'Acte de fiducie complémentaire en date du 13 octobre 2016 avec le Fiduciaire des débetures, Société de fiducie Computershare du Canada. Les Débetures ont été émises le 27 avril 2010, en coupures de 1 000 \$ et en multiples entiers de 1 000 \$ pour une somme globale de 50 000 000 \$. Toutefois, la Société peut, de temps à autre, sans le consentement des porteurs de débetures en circulation de la Société, émettre d'autres débetures en plus des Débetures.

L'Acte de fiducie complémentaire a modifié la date d'échéance des Débetures du 30 avril 2017 au 13 octobre 2021 (la « Date d'échéance des Débetures »), a augmenté leur taux d'intérêt annuel de 5,70 % à 6,00 % (au 31 octobre 2016) et a réduit le prix de conversion de 16,85 \$ à 2,50 \$ l'action ordinaire (le « Prix de conversion »), soit un ratio d'environ 400 actions ordinaires pour 1 000 \$ de capital de Débetures.

L'intérêt sur les Débentures est payable semestriellement le 30 avril et le 31 octobre de chaque année en monnaie légale du Canada ou, au gré de Colabor et sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation compétentes, sous forme d'actions ordinaires. Le capital des Débentures est payable en monnaie légale du Canada ou, au gré de Colabor et sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation compétentes, sous forme d'actions ordinaires de Colabor en exécution de la totalité ou d'une partie de son obligation de rembourser le capital des Débentures. Les Débentures peuvent être converties au gré du porteur en actions entièrement libérées, librement négociables et non susceptibles d'appels subséquents en tout temps avant la fermeture des bureaux à la Date d'échéance des Débentures ou, s'il est antérieur, le dernier jour ouvrable qui précède immédiatement la date fixée pour le rachat des Débentures. Aucun rajustement ne sera apporté aux dividendes sur les actions ordinaires qui seront émises à la conversion ni à l'intérêt, le cas échéant, couru sur les Débentures remises aux fins de conversion. Les porteurs qui convertissent leurs Débentures recevront, le cas échéant, l'intérêt couru et impayé sur celles-ci. Les porteurs qui convertissent leurs Débentures deviennent des actionnaires de Colabor le jour ouvrable qui suit immédiatement la date de conversion. Malgré ce qui précède, aucune Débenture ne peut être convertie pendant les cinq jours ouvrables qui précèdent le 30 avril et le 31 octobre de chaque année, à compter du 31 octobre 2010, étant donné que les registres du Fiduciaire des débentures seront fermés pendant ces périodes.

À compter du 30 avril 2016 et avant la Date d'échéance des Débentures, les Débentures pourront être rachetées par la Société, en totalité ou en partie de temps à autre, au prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, sur remise d'un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours.

La Société pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 40 jours et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation requise, sauf dans quelques circonstances, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des débentures qu'elle rachète ou qui sont échues en émettant et en délivrant des actions ordinaires librement négociables aux porteurs de débentures. Le paiement sera alors réglé moyennant la remise d'un nombre d'actions ordinaires librement négociables correspondant au quotient obtenu de la division du capital des débentures par 95 % du cours en vigueur à la date fixée pour le rachat ou l'échéance, selon le cas. L'intérêt couru et impayé sera versé au comptant. Pour les fins de l'Acte de fiducie, le « cours en vigueur » désigne, à une date donnée, le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX sur la période de 20 jours de séance consécutifs se terminant cinq jours de séance avant la date applicable.

Ni l'Acte de fiducie ni l'Acte de fiducie complémentaire n'ont pour effet d'empêcher la Société de contracter des dettes supplémentaires ni d'hypothéquer, de mettre en gage ou de grever ses biens pour garantir une dette.

(Pour plus d'informations, voir *l'acte de fiducie tel qu'amendé par l'Acte de fiducie complémentaire* dont des exemplaires ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et un résumé de certaines de leurs dispositions est disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.)

MARCHÉ POUR LA NEGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires et les Débentures de Colabor sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles « GCL » et « GCL.DB.A » respectivement.

Les tableaux suivants indiquent la fourchette mensuelle des prix plafonds et planchers par part à la clôture du marché des actions ordinaires de Colabor, et des Débentures, ainsi que le volume mensuel total de ces titres négociés à la Bourse de Toronto au cours de l'exercice terminé le 30 décembre 2017.

<u>Mois</u>	<u>Actions ordinaires</u>		
	<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	<u>Volume</u>
Janvier 2017	1,52 \$	1,30 \$	2 809 059
Février 2017	1,48 \$	1,40 \$	8 980 208
Mars 2017	1,28 \$	1,07 \$	4 365 586
Avril 2017	1,22 \$	0,96 \$	1 881 189
Mai 2017	1,08 \$	0,85 \$	3 803 828
Juin 2017	0,97 \$	0,77 \$	2 898 314
Juillet 2017	0,95 \$	0,82 \$	2 340 447
Août 2017	0,96 \$	0,83 \$	1 289 080
Septembre 2017	0,96 \$	0,86 \$	802 564
Octobre 2017	0,95 \$	0,66 \$	5 223 116

<u>Actions ordinaires</u>			
<u>Mois</u>	<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	<u>Volume</u>
Novembre 2017	0,79 \$	0,73 \$	2 453 618
Décembre 2017	0,82 \$	0,72 \$	2 628 636

<u>Débetures</u>			
<u>Mois</u>	<u>Haut</u>	<u>Bas</u>	<u>Volume total (\$) (Débetures)</u>
Janvier 2017	100,00 \$	97,00 \$	708 000
Février 2017	100,41 \$	100,00 \$	1 463 000
Mars 2017	100,02 \$	98,99 \$	950 000
Avril 2017	100,50 \$	91,06 \$	1 266 000
Mai 2017	98,00 \$	93,00 \$	636 600
Juin 2017	96,00 \$	90,00 \$	787 000
Juillet 2017	96,01 \$	92,50 \$	490 000
Août 2017	95,00 \$	92,79 \$	943 000
Septembre 2017	95,00 \$	93,02 \$	1 175 900
Octobre 2017	95,00 \$	90,50 \$	1 344 000
Novembre 2017	92,00 \$	86,75 \$	1 046 320
Décembre 2017	90,01 \$	86,25 \$	470 000

ADMINISTRATEURS ET DIRECTION

Administrateurs

Au 22 février 2018, le Conseil d'administration est composé de huit administrateurs. Le conseil est constitué d'une majorité d'administrateurs « non reliés » (au sens des politiques de la Bourse de Toronto en matière de régie d'entreprise) et « indépendants » (au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières). Les administrateurs demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés ou élus. Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des administrateurs actuels de Colabor, leur fonction et occupation, et les titres détenus en propriété véritable par chacun d'eux, le cas échéant.

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Fonction et période</u>	<u>Principale occupation</u>	<u>Titres détenus (actions ordinaires)⁽⁸⁾</u>
Marc Baillargeon Montréal (Québec) Canada	Administrateur ⁽²⁾ Depuis octobre 2016	Consultant	20 000
Robert J. Briscoe Westmount (Québec) Canada	Administrateur ⁽²⁾ Depuis octobre 2016 ⁽³⁾	Président, Gestion Robraye ltée Propriétaire, Dubé Loiselle (entreprise de distribution alimentaire)	10 400 527 ⁽⁴⁾
Robert Cloutier Sainte-Adèle (Québec) Canada	Administrateur Depuis mai 2014 Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾ Depuis octobre 2016	Administrateur de sociétés	64 042
Robert B. Johnston Isle of Palms (Caroline du Sud) États-Unis	Administrateur ⁽²⁾ Depuis octobre 2016	Vice-président exécutif et chef de la stratégie, The InterTech Group, inc. (société de portefeuille)	40 000 ⁽⁹⁾

<u>Nom et lieu de résidence</u>	<u>Fonction et période</u>	<u>Principale occupation</u>	<u>Titres détenus (actions ordinaires) ⁽⁸⁾</u>
J. Michael Horgan Toronto (Ontario) Canada	Administrateur ⁽¹⁾ Depuis février 2017	Administrateur de sociétés	5 000
Raymond Paré Blainville (Québec) Canada	Administrateur ⁽¹⁾⁽⁵⁾ Depuis décembre 2017 ⁽⁶⁾	Co-président, actionnaires et conseiller	-
Denis Mathieu Longueuil (Québec) Canada	Administrateur ⁽²⁾ Depuis janvier 2018 ⁽⁷⁾	Président et chef de la direction de Novexco inc	24 000
Warren White Dollard-des-Ormeaux (Québec) Canada	Administrateur ⁽¹⁾ Depuis janvier 2018 ⁽⁷⁾	Administrateur de sociétés	-

⁽¹⁾ Membre du comité d'audit

⁽²⁾ Membre du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines

⁽³⁾ Vice-président exécutif du Conseil d'administration depuis juillet 2016

⁽⁴⁾ Inclut la propriété effective de 8 103 813 Actions ordinaires détenues par Gestion Robraye ltée

⁽⁵⁾ Président du comité d'audit

⁽⁶⁾ M. Paré a rejoint le Conseil d'administration le 13 décembre 2017, en remplacement de Mme Elaine Zakaïb

⁽⁷⁾ M. Mathieu et M. White ont rejoint le Conseil d'administration le 1^{er} janvier 2018

⁽⁸⁾ En date du 30 décembre 2017

⁽⁹⁾ M. Johnston détient 141 000\$ de Débentures

Biographies

On trouvera ci-après un bref profil des administrateurs:

Marc Baillargeon, est consultant, spécialisé en stratégie et redressement. Il a occupé plusieurs postes de haut niveau, notamment comme président et chef de la direction de Ratiopharm Canada, de Siegfried Canada et de Nutri-Health Supplements; comme vice-président exécutif et chef de la direction financière de Technilab Pharma; comme vice-président systèmes et logistique de UAP inc.; et comme directeur général et précédemment chef de la direction financière de C Corp inc. M. Baillargeon a accompagné et siégé à divers conseils d'administration dont Wooky Entertainment et Bands in Town Group LLC. Ses expertises touchent la direction générale, la stratégie, la finance, l'approvisionnement, la production, les technologies de l'information, la gestion de projets et la gestion de la recherche et du développement. Il est détenteur d'un MBA de l'Université McGill et d'un baccalauréat en administration de l'Université Laval.

Robert Briscoe, est vice-président exécutif du Conseil d'administration. Il est président de Gestion Robraye ltée. Il est propriétaire de Dubé Loiselle inc., une société de distribution alimentaire. Président de Macco Organiques inc., il est aussi président du conseil de IEC Holden inc. Briscoe a plusieurs années d'expérience en tant qu'investisseur et en tant qu'opérateur dans plusieurs domaines d'affaires. M. Briscoe est titulaire d'un MBA et d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Concordia (anciennement Sir George Williams University).

Robert Cloutier, est un administrateur de sociétés et est le président du Conseil d'administration. Il a accumulé plusieurs années d'expérience à titre de membre de la haute direction de diverses sociétés de l'industrie de l'alimentation, dont M. Loeb, Groupe Oshawa, Métro inc. et finalement, A. de la Chevrotière ltée en tant qu'actionnaire principal, président et chef de la direction. Il a agi à titre de membre de nombreux conseils d'administration, dont à titre de président de la Fédération des chambres de commerce du Québec, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil canadien de la distribution alimentaire et d'Investissement Québec, et à titre d'administrateur et de membre exécutif de l'Université du Québec à Montréal. Il siège présentement sur le conseil d'administration de Novexco inc. et de Groupe Piscine Trévi. Il est également président du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines de Novexco inc. M. Cloutier est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Sherbrooke et d'un diplôme de l'Université McGill en pratiques de gouvernance des sociétés publiques et privées. Il est également titulaire d'un diplôme en gestion de la American Management Association.

J. Michael Horgan, est un administrateur de sociétés. De 2010 à 2013, M. Horgan a été président de la division Services Eures pour Groupe Compass Canada. M. Horgan a également été co-chef de la direction et président de Hurley Group of Companies jusqu'en 2010 et était responsable de la planification stratégique de l'entreprise, des comptes majeurs et des acquisitions. Jusqu'en 2016, M. Horgan était un associé directeur de la National Service Alliance (NSA). M. Horgan a été administrateur de la Building Service Contractors Association International (« BSCAI ») de 1997 à 2000 et a été membre du comité exécutif de BSCAI de 2007 à 2011. Il a siégé sur le conseil d'administration de Varsity Facility Services et de 4 M Facility Solutions. Il est récipiendaire du Rose Award for Outstanding Volunteer 2014 de la Sunnybrook Foundation. M. Horgan est titulaire d'un baccalauréat en histoire de Loyola College de l'Université de Montréal.

Robert Johnston, est vice-président directeur et chef de la stratégie de The InterTech Group, inc. Il a été auparavant chef de la direction et vice-président du conseil de la Compagnie de La Baie D'Hudson. M. Johnston est président du conseil d'administration de Supremex, inc. et administrateur de Corning Natural Gas Holding Corporation, de Circa Enterprises inc., de FIH Group PLC et de Produce Investments PLC. Il siège également au conseil de South Carolina Community Loan Fund et au comité consultatif de l'Institut des cadres de l'Université McGill. M. Johnston est titulaire d'un MBA de l'École de gestion John Molson, d'une maîtrise en politique publique et administration publique et d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia et du titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a également complété le programme de gestion avancée et de leadership de l'Université de Oxford.

Raymond Paré, a été chef de la direction financière de la SAQ de novembre 2015 jusqu'en août 2017, alors qu'il se joindra à Sotramont Canada inc. comme co-président. Entre 2003 et 2015, il a occupé plusieurs postes exécutifs au sein de Alimentation Couche-Tard inc. notamment le poste de vice-président et chef de la direction financière au cours de ses dernières années. Il agit également comme conseiller stratégique pour le Groupe SPI inc., une entreprise en distribution et service-conseil dans le domaine de la santé et sécurité. M. Paré possède un baccalauréat en administration de l'Université du Québec ainsi qu'un MBA spécialisé en finance. Il est également membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Denis Mathieu, possède une vaste expérience dans le domaine de la distribution. Il occupe présentement le poste de président et chef de la direction de Novexco inc., leader canadien de la distribution de produits de bureau. De 2007 à 2015, M. Mathieu a œuvré au sein d'Uni-Sélect inc., le plus important distributeur de pièces automobiles au Canada, notamment à titre de vice-président exécutif services corporatifs et chef de la direction financière. Il avait antérieurement occupé divers postes de gestion et de direction au sein de Transcontinental inc. et de la Corporation du Groupe la Laurentienne. Denis Mathieu est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et il possède un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval et un MBA de l'Université de Sherbrooke.

Warren White, est un dirigeant chevronné doté d'une impressionnante feuille de route dans le domaine des technologies de l'information. M. White a notamment occupé le poste de premier vice-président, ingénierie commerciale mondiale au sein de CGI de 2003 à 2012. Il avait auparavant cumulé les fonctions de vice-président, technologies de l'information et approvisionnement pour Alcan Aluminium, ainsi que le poste de vice-président, planification stratégique et DPI pour et Dominion Textile. De plus, au cours de la dernière décennie, il a siégé au sein du conseil d'administration de quatre sociétés cotées en bourse. Warren White est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et possède un Baccalauréat en commerce et un MBA de l'Université Concordia, où il enseigne les technologies de l'information et la stratégie numérique au programme du EMA.

Dirigeant de Colabor

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des dirigeants de Colabor en poste au 22 février 2018 ainsi que leur fonction:

Nom et lieu de résidence	Fonction
Lionel Ettegui Montréal (Québec)	Président et chef de la direction
Claude Gariépy Montréal (Québec)	Président et chef de la direction (sortant)
Jean-François Neault Candiac(Québec)	Premier Vice-président principal et chef de la direction financière
Marko Potvin Sainte-Julie (Québec)	Vice-président, Négociations centralisées et marques privées

Nom et lieu de résidence	Fonction
Michel Delisle Notre-Dame-de-Grâce (Québec)	Vice-président, Technologies de l'information
Jean Boisvert Mont-Saint-Hilaire(Québec)	Vice-président, Ressources humaines et communications
Darrell J. Moss Toronto (Ontario)	Vice-président directeur général de Colabor division Ontario

Notices biographiques

On trouvera ci-dessous un bref profil des principaux dirigeants de Colabor :

M. Ettegui, Président et chef de la direction – Avant de se joindre à Colabor le 5 février 2018, M. Ettegui a occupé, pendant plus de 6 ans, la fonction de président et chef des opérations de la division « boulangerie » de Saputo, principalement les gâteaux Vachon, où il a su réaliser un virage opérationnel impressionnant et ramener une rentabilité élevée à cette division. Il a précédemment œuvré en Europe et en Afrique pendant de nombreuses années dans des postes de négoce, gestion des opérations et développement des affaires. En 2005, il a fondé la compagnie Kooll Desserts inc à St-Hyacinthe, où il a construit une usine et lancé la production en moins d'un an. En 2008, M. Ettegui vendait Kooll Desserts à Liberté qui opère toujours l'usine de St-Hyacinthe. De plus, M. Ettegui est membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Sacré-Cœur de Montréal.

Claude Gariépy, Président et chef de la direction, Président sortant – Avant de se joindre à l'équipe de Colabor en janvier 2012, M. Gariépy était vice-président exécutif et chef de la direction de Familiprix depuis 2003. Familiprix est une entreprise spécialisée dans la distribution et la vente au détail de produits pharmaceutiques et para pharmaceutiques. M. Gariépy a occupé divers postes de haute gestion pour d'importantes chaînes canadiennes d'alimentation, incluant Loblaw's et Le Groupe Oshawa. M. Gariépy détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval. En 2006, il a été récipiendaire d'un prix Hermès remis par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval en reconnaissance de ses réalisations professionnelles.

Jean-François Neault, Premier vice-président principal et chef de la direction financière — Avant de se joindre à Colabor en 2013, M. Neault occupait le poste de vice-président, finance et administration de Cascades Groupe Tissu depuis 2010. Il avait auparavant occupé les fonctions de vice-président, planification financière et stratégie corporative chez Atrium Innovations inc., ainsi que d'autres postes de haute direction au sein de diverses entités de Cascades inc. M. Neault est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de Sherbrooke, ainsi que d'un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Marko Potvin, Vice-président, négociations centralisées et marques privées — M. Potvin s'est joint à un prédécesseur de Colabor en 1993 en qualité de directeur des achats et de la mise en marché, a été directeur de l'exploitation entre 1997 et 1998 et est devenu vice-président, Achats en 1998. M. Potvin compte plus de 25 années d'expérience dans les industries des services alimentaires et de la vente au détail. Avant d'entrer au service de Colabor, M. Potvin a été directeur, Commercialisation auprès de Steinberg entre 1990 et 1992 et chef de bannières entre 1989 et 1990. De 1981 à 1989, M. Potvin a occupé divers postes aux achats et à la mise en marché auprès d'Aligro inc.

Michel Delisle, Vice-président, technologies de l'information — M. Delisle s'est joint à un prédécesseur de Colabor en 1993 en tant que responsable des systèmes de technologies de l'information et a été président de Gestion Informatique Colabor inc. de 2000 à juin 2005. À la clôture du premier appel public à l'épargne, M. Delisle entra au service de Colabor en qualité de vice-président, Technologies de l'information. De 1986 à 1993, M. Delisle était au service de Systèmes d'ordinateur Mitech inc., société de développement de logiciels. M. Delisle détient un diplôme technique en informatique du Cégep Ahuntsic.

Darrell Moss, Vice-président – directeur général, Summit Food Service (division de l'Ontario) — Avant de se joindre à Colabor en 2016, M. Moss a occupé le poste de vice-président des ventes chez Sysco Canada inc., un autre distributeur de produits alimentaires. Il avait précédemment occupé des postes en ventes et en développement des affaires dans la même entreprise. M. Moss est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et gestion de la Toronto School of Business.

Jean Boisvert, Vice-président, ressources humaines et communications — Avant de se joindre à Colabor en 2017, M. Boisvert a été un partenaire d'affaires dans des rôles de soutien multi sites, pancanadiens et internationaux et a occupé

des postes similaires au sein d'entreprises de renom tels que Camso inc., Aliments Ultima inc. et Kronos Worldwide inc. Il possède une expertise en relations de travail, gestion du changement et en développement organisationnel et est titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval ainsi qu'un certificat en santé et sécurité.

Au 22 février 2018, les administrateurs et dirigeants de Colabor, collectivement, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur 187 000 \$ de Débentures et sur 11 006 963 actions ordinaires, représentant environ 10.88% des actions ordinaires émises et en circulation de la Société.

Comité d'audit

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit est présentée à l'Annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est présentement composé de quatre administrateurs, soit Raymond Paré (président), J. Michael Horgan, Warren White et Robert Cloutier.

En tout temps, chaque membre du comité d'audit est indépendant et possède les compétences financières requises décrites dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Honoraires d'audit

PricewaterhouseCoopers S.R.L./ S.E.N.C.R.L. (« PwC ») est l'auditeur externe indépendant de la Société.

Pour l'exercice terminé le 30 décembre 2017 et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, les honoraires facturés à la Société par PwC sont indiqués ci-dessous :

	<u>2016</u> (\$)	<u>2017</u> (\$)
Honoraires d'audit	200 000	200 000
Honoraires pour services liés à l'audit	22 650	38 210
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires	258 487	55 000
Total	481 137	293 210

Le comité d'audit a établi que les services non liés à l'audit que fournit PwC ne nuisent pas à son indépendance en tant qu'auditeur.

Une description de chaque type d'honoraires suit.

Honoraires d'audit : Des honoraires ont été versés en contrepartie des services d'audit.

Honoraires pour services liés à l'audit : Des honoraires pour services liés à l'audit ont été versés en contrepartie de services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers annuels et qui n'entrent pas dans les honoraires d'audit susmentionnés. Ces services comprenaient essentiellement les consultations comptables et les mandats spéciaux d'audit dans le cadre d'opérations stratégiques.

Autres honoraires : Les honoraires indiqués à titre d'« Autres honoraires » dans le tableau qui précède ont été versés en contrepartie de produits et services autres que ceux liés aux honoraires d'audit et aux honoraires pour services liés à l'audit susmentionnés. Il s'agit principalement de services consultatifs de soutien sur des questions opérationnelles et des services de traduction des états financiers.

Politique et procédure d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique à l'effet que les auditeurs peuvent, en sus des services d'audit, fournir d'autres services, sous réserve de leur autorisation préalable par le comité d'audit. Le vice-président et chef de la direction financière peut, de plus, retenir les services des auditeurs de Colabor afin d'exécuter des services qui ne sont pas reliés à l'audit, sous réserve que le comité d'audit en soit informé lors d'une réunion subséquente.

Conflits d'intérêts

Sauf tel qu'autrement divulgué à la présente notice annuelle, aucun administrateur ou dirigeant de Colabor ne détient d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute transaction importante depuis le début du dernier exercice financier de Colabor.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Colabor et chacune de ses filiales ou entités ne sont pas ni n'ont été parties à des litiges matériels et leurs biens n'ont pas fait l'objet de litiges importants au cours de l'exercice terminé le 30 décembre 2017. Colabor n'est pas au courant de litiges importants en instance ou imminents à la date des présentes, qu'il s'agisse d'une poursuite intentée par ou contre Colabor ou ses filiales.

Colabor ou ses filiales ne font pas l'objet, ni n'ont fait l'objet, au cours de l'année terminée le 30 décembre 2017, i) d'amendes ou des sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation canadienne en valeurs mobilières ni n'a conclu une entente de règlement avec une telle autorité de réglementation, ni ii) ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable lorsqu'il prend une décision en matière de placement, à l'exception de l'avis de cotisation d'un montant de 6.5M\$ du Ministère des Finances de l'Ontario en lien avec des ventes de produits du tabac en territoire des Premières Nations (Voir *section Historique de l'entreprise des trois derniers exercices - Exercice 2017* de la présente notice).

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTERESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Hormis ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun des administrateurs ni aucun des hauts dirigeants de la Société, (ii) aucune personne qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions, ou qui exerce un contrôle direct ou indirect sur plus de 10 % des actions, ni (iii) aucune personne ayant des liens avec les personnes mentionnées en (i) ou (ii) ou qui font partie du même groupe, n'a eu d'intérêt, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois dernières années ou dans toute opération proposée qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société, à l'exception de certaines transactions entre parties liées. (Voir le *rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 décembre 2017*, à la section 7, laquelle section étant intégrée par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com).

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGE DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc. dont le principal bureau des transferts est situé à Montréal (Québec). Le Fiduciaire des débiteures relativement aux Débiteures est Société de fiducie Computershare du Canada, qui a son principal bureau des transferts à Montréal (Québec).

CONTRATS IMPORTANTS

Les particularités des contrats importants conclus par le Fonds, Colabor et Colabor SC dans les années antérieures, ou qui sont toujours en vigueur, sont tel que décrites à la page 85 du prospectus (définitif) du Fonds daté du 17 juin 2005 et à la page 50 du prospectus simplifié (définitif) du Fonds daté du 21 décembre 2006 sous la rubrique « Contrats importants », ces sections étant intégrées par renvoi à la présente notice annuelle. Les documents sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. D'autres contrats importants conclus par Colabor et ses entités incluant les suivants sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com :

- acte de fiducie en date du 27 avril 2010 entre Colabor et le Fiduciaire des débiteures qui prévoit l'émission des Débiteures et le premier Acte de fiducie complémentaire entre Colabor et le Fiduciaire des débiteures en date du 13 octobre 2016, relativement aux amendements des modalités des Débiteures;

- convention de prise ferme en date du 13 avril 2010 entre la Colabor, Colabor SC, Financière Banque Nationale inc., Scotia Capitaux inc., Valeurs Mobilières TD inc., BMO Nesbitt Burns inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. relativement au placement des Débentures;
- convention de souscription en date du 22 février 2013 avec la CDPQ relativement au placement privé d’actions ordinaires pour un produit brut de 15 000 000 \$;
- entente de distribution et d’approvisionnement en date du 28 juin 2015 entre Colabor SC et Cara, relativement à la vente et à la distribution des produits de Colabor aux entités de Cara, tel qu’amendée le 22 décembre 2017;
- convention de souscription garantie et de vote de soutien en date du 14 juillet 2016 entre Colabor, Robraye, CDPQ, CDP Investments inc., FSTQ, IQ, Zucker et Z-Holdings North ULC, relativement aux Opérations de recapitalisation;
- convention d’option d’achat en date du 14 juillet 2016 entre Colabor et Robraye, relativement à une option d’acquérir Dubé Loiselle;
- convention de crédit amendée et refondue en date du 13 octobre 2016 entre Colabor, Norref, Gestion Colabor inc., Colabor SC, 2096935 Ontario Limited et Transport Paul-Émile Dubé ltée, en tant que cautions, Banque de Montréal et Bank of America, N.A., relativement aux amendements des Facilités de crédit; et
- convention de prêt subordonné amendée et refondue en date du 13 octobre 2016 entre FSTQ, la Société, Gestion Colabor inc., Colabor SC, Transport Paul-Émile Dubé ltée, 2096935 Ontario Limited et Norref, relativement aux amendements du Prêt subordonné.

INTERETS DES EXPERTS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé son indépendance par rapport à la Société, au sens du Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

On peut trouver des renseignements supplémentaires relatifs à Colabor sur SEDAR à l’adresse www.sedar.com.

D’autres renseignements, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que les principaux porteurs des titres de Colabor figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de Colabor visant son assemblée annuelle des actionnaires de Colabor. On peut également trouver d’autres renseignements dans les états financiers et dans le rapport de gestion de Colabor pour l’exercice terminé le 30 décembre 2017.

ANNEXE A



CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT
DE GROUPE COLABOR INC.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTERPRÉTATION.....	3
2.	OBJECTIFS.....	4
3.	COMPOSITION.....	4
4.	RÉUNIONS ET FONCTIONNEMENT.....	4
5.	RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS.....	5





GROUPE COLABOR INC.

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

1. INTERPRÉTATION

« **administrateur indépendant** » désigne un administrateur qui n'entretient pas avec Groupe Colabor ou avec une entité reliée, directement ou indirectement, une relation qui pourrait raisonnablement être perçue comme entravant l'exercice du jugement indépendant quant au meilleur intérêt de Groupe Colabor. Sauf exception, n'est pas un administrateur indépendant toute personne qui :

- (a) est ou qui a été, durant les trois dernières années, un membre de la direction ou un employé de Groupe Colabor ou d'une entité reliée;
- (b) est un membre de la famille immédiate d'un individu, qui est ou qui a été, durant les trois dernières années, un membre de la direction de Groupe Colabor ou d'une entité reliée;
- (c) est ou qui a été (ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été), durant les trois dernières années, un membre de la direction, un associé ou un employé d'un fournisseur important de services de Groupe Colabor ou d'une entité reliée (incluant les auditeurs externes);
- (d) est ou qui a été (ou dont un membre de la famille immédiate est ou a été), durant les trois dernières années, un membre de la direction d'une entité simultanément à la présence au comité de rémunération de cette entité de tout membre actuel de la direction de Groupe Colabor ou d'une entité reliée;
- (e) a avec Groupe Colabor ou une entité reliée une relation en vertu de laquelle elle peut accepter, directement ou indirectement, des honoraires de consultation, de conseil ou autres honoraires de Groupe Colabor ou d'une entité reliée, à l'exception de toute rémunération à titre de membre du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration de Groupe Colabor ou d'une entité reliée;
- (f) a reçu (ou dont un membre de la famille immédiate a reçu) plus de 75 000 \$ comme rémunération directe par Groupe Colabor ou une entité reliée sur une période de douze mois au cours des trois dernières années;
- (g) est une personne physique qui contrôle Groupe Colabor ou une entité reliée;
- (h) est membre du même groupe que Groupe Colabor ou qu'une entité reliée; ou
- (i) est une personne physique qui est à la fois administrateur et salarié de Groupe Colabor ou d'une entité reliée.

« **comité** » désigne le Comité d'audit de Groupe Colabor.

« **comités** » désigne le Comité d'audit de Groupe Colabor ainsi que le Comité de régie d'entreprise et des ressources humaines.

« **compétence financière** » désigne la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers consolidés de Groupe Colabor.

« **conseil d'administration** » désigne le conseil d'administration de Groupe Colabor.

« **entité reliée** » désigne une filiale, compagnie ou société membre du groupe de Groupe Colabor qui participe, directement ou indirectement, à l'exploitation de l'entreprise de Groupe Colabor.

« **Groupe Colabor** » désigne, collectivement, Groupe Colabor inc. et ses entités reliées.

« **Président** » désigne le président du comité.

2. OBJECTIFS

Le comité assiste le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des affaires de Groupe Colabor, plus particulièrement à l'égard des pratiques comptables de Groupe Colabor, de la présentation de l'information financière, des méthodes d'audit utilisées par Groupe Colabor et de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, de l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le comité examine également l'ensemble des risques reliés aux activités de Groupe Colabor et les mesures de mitigations mises en place à l'égard de ces derniers.

Dans l'exécution de ses fonctions, le comité entretient des relations constructives et actives avec le conseil d'administration, la haute direction de Groupe Colabor et les auditeurs externes.

Bien que le comité ait les responsabilités et les pouvoirs énoncés dans la présente charte, le comité n'a pas l'obligation de planifier ou de réaliser l'audit des états financiers de Groupe Colabor ni de décider si les états financiers de Groupe Colabor sont complets et exacts. Cette tâche incombe à la haute direction de Groupe Colabor et aux auditeurs externes. Le comité n'a pas non plus l'obligation de mener des enquêtes, de résoudre des différends entre la haute direction de Groupe Colabor et les auditeurs externes, ni de veiller au respect des lois et règlements, sauf si de telles obligations sont prévues expressément dans la présente charte.

La charte du comité énoncée dans le présent document ne limite pas la portée de tout droit ou pouvoir conféré au conseil d'administration dans le mandat des administrateurs.

3. COMPOSITION

3.1 Le comité est composé d'un minimum de 3 membres qui sont des administrateurs indépendants.

3.2 Tous les membres du comité doivent avoir des compétences financières.

3.3 Le conseil d'administration nomme le Président. Si celui-ci ne peut être présent lors d'une réunion du comité, les membres présents choisissent l'un d'eux pour agir à titre de président pour les fins de cette réunion spécifique.

4. RÉUNIONS ET FONCTIONNEMENT

4.1 Les réunions sont tenues sur convocation du Président, au moins une fois par trimestre, préalablement à la divulgation des états financiers trimestriels de Groupe Colabor.

4.2 Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par le Président, les auditeurs externes, le président du conseil d'administration ou le vice-président et chef de la direction financière de Groupe Colabor.

4.3 Le quorum du comité se compose d'au moins la majorité des membres du comité alors en fonction.

4.4 L'avis de convocation à chaque réunion est remis à chaque membre du comité ainsi qu'aux administrateurs, aux membres de la haute direction de Groupe Colabor et aux auditeurs externes de Groupe Colabor, lesquels ont tous le droit d'assister aux réunions. Le comité peut cependant décider de tenir une réunion en l'absence de toute personne n'étant pas membre du comité.

- 4.5 Les auditeurs externes ainsi que la haute direction de Groupe Colabor se font périodiquement accorder la possibilité de se réunir séparément avec le comité.
- 4.6 Le comité peut inviter les personnes qu'il juge utile d'inviter, incluant les membres de la haute direction de Groupe Colabor, pour assister aux réunions et pour participer aux discussions concernant les affaires du comité. Le comité embauche des conseillers externes indépendants s'il le juge nécessaire ou souhaitable pour ses besoins. Par contre, le comité ne peut déléguer ses responsabilités, sauf tel qu'expressément prévu dans la présente charte. L'embauche de conseillers externes, dans l'exercice des fonctions décrites dans la présente charte, n'est pas assujettie à l'examen du comité de régie d'entreprise et des ressources humaines.
- 4.7 Les membres du comité prennent, dans la mesure du possible, les mesures nécessaires pour assister aux assemblées du comité et pour prendre préalablement connaissance des sujets et documents qui y sont discutés.
- 4.8 Le comité nomme un secrétaire. Le secrétaire assiste aux réunions, durant lesquelles il tient le procès-verbal. Les procès-verbaux sont mis à la disposition des administrateurs pour consultation et sont approuvés par le comité avant d'être inclus aux registres ou dossiers de Groupe Colabor.
- 4.9 Le comité remet périodiquement au conseil d'administration un rapport sur ses activités qui inclut la nature de ses délibérations et les recommandations connexes.
- 4.10 Le comité peut, dans l'exercice de ses fonctions, consulter tout registre ou dossier pertinent de Groupe Colabor.
- 4.11 Les membres du comité reçoivent, en cette qualité, la rémunération que le conseil d'administration établit de temps à autre.

5. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

5.1 Contrôles et procédures de communication de l'information

- 5.1.1 Le comité examine les informations suivantes et émet des recommandations au conseil d'administration à leur égard, avant qu'elles ne soient présentées au public :
- a) les états financiers intérimaires non audités;
 - b) les états financiers annuels audités, conjointement avec le rapport des auditeurs externes;
 - c) tous les documents d'information publics renfermant de l'information financière auditée ou non auditée, y compris tout prospectus, la notice annuelle, le rapport de gestion de Groupe Colabor, ainsi que tout communiqué de presse connexe, y compris les résultats prévisionnels; et
 - d) la conformité de l'attestation par la haute direction de Groupe Colabor des rapports financiers avec les lois applicables et de l'attestation ayant trait aux contrôles et procédures de communication de l'information et au contrôle interne à l'égard de l'information financière.
- 5.1.2 Le comité examine tout rapport qui est joint à des états financiers publiés (dans la mesure où ce rapport traite de la situation financière ou des résultats d'exploitation) pour s'assurer de la concordance de l'information présentée avec les états financiers eux-mêmes.
- 5.1.3 Lors de son examen des états financiers :
- a) le comité obtient des explications de la haute direction de Groupe Colabor sur tout écart important entre les périodes comparatives ainsi que des explications de la direction de Groupe Colabor sur chaque poste qui diffère des montants prévus ou budgétés ainsi que par rapport aux périodes précédentes;

- b) le comité examine, notamment, les éléments inhabituels ou extraordinaires, les opérations avec des personnes liées (dont les entités liées), l'exactitude de l'information présentée, la valeur comptable de l'actif et du passif, la situation fiscale et les provisions connexes, ainsi que les réserves énoncées dans les lettres de déclaration et les risques commerciaux, incertitudes, engagements et dettes éventuels;
- c) le comité examine la pertinence des méthodes et principes comptables importants de Groupe Colabor, y compris d'autres méthodes et principes de rechange acceptables, ainsi que la pertinence des changements importants des méthodes et principes comptables.

5.1.4 Le comité s'assure que toute information de nature financière pouvant être divulguée publiquement, mais qui n'est pas visée expressément dans la présente charte, soit assujettie à des mesures d'examen suffisantes.

5.2 Contrôles des règles et méthodes comptables concernant la présentation de l'information financière

- 5.2.1 Le comité examine et évalue la conformité des règles et méthodes comptables concernant la présentation de l'information financière en fonction des normes applicables à cet égard.
- 5.2.2 Le comité examine avec la haute direction de Groupe Colabor et avec les auditeurs externes tout changement proposé des principales méthodes comptables, la présentation et l'incidence des principaux risques et incertitudes, et les estimations et appréciations de la direction de Groupe Colabor qui peuvent être importantes pour la présentation de l'information financière.
- 5.2.3 Le comité interroge la haute direction de Groupe Colabor et les auditeurs externes au sujet des questions importantes soulevées en matière de présentation de l'information financière et de la façon de les résoudre.
- 5.2.4 Le comité examine les tendances générales en matière de comptabilité ainsi que les questions touchant les conventions, normes et méthodes comptables influant ou pouvant influencer sur Groupe Colabor.

5.3 Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

- 5.3.1 Le comité examine et supervise les mécanismes, programmes et méthodes de conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière et évalue la pertinence et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière par rapport aux systèmes de présentation de l'information financière et de comptabilité, en mettant surtout l'accent sur les contrôles faisant appel aux systèmes informatisés.
- 5.3.2 Le comité examine :
 - a) les constatations des auditeurs externes sur l'évaluation des contrôles internes, ainsi que la réponse de la direction de Groupe Colabor à cet égard;
 - b) les relations entre la haute direction de Groupe Colabor et les auditeurs externes;
 - c) conjointement avec le comité de régie d'entreprise et des ressources humaines, et selon les recommandations du président et chef de la direction de Groupe Colabor, la nomination du vice-président et chef de la direction financière et des autres principaux cadres financiers participant au processus de présentation de l'information financière de Groupe Colabor;

- d) les décisions relatives aux besoins d'audit interne, y compris la possibilité d'impartition de cette tâche et, le cas échéant, l'approbation du fournisseur de services, lequel ne doit pas être le cabinet de auditeurs externes; et
- e) les mécanismes de contrôle interne pour s'assurer du respect des lois et afin d'éviter les conflits d'intérêts.

5.4 Auditeurs externes

- 5.4.1 Le comité recommande au conseil d'administration la nomination des auditeurs externes, lesquels se rapportent directement et en priorité au comité.
- 5.4.2 Le comité reçoit des rapports périodiques des auditeurs externes au sujet de l'indépendance des auditeurs externes, discute de ces rapports avec les auditeurs externes et, s'il en décide ainsi, recommande que le conseil d'administration prenne les mesures qui s'imposent pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes. À cet égard, le comité peut examiner la possibilité de procéder à une rotation plus rapide que la période réglementaire prévue du principal associé en audit ou de l'associé en audit responsable d'examiner l'audit après un certain nombre d'années. Le comité envisage aussi l'établissement de politiques d'embauche des employés ou ex-employés des auditeurs externes.
- 5.4.3 Le comité prend les mesures qui s'imposent pour s'assurer que les auditeurs externes soient satisfaits de la qualité des principes comptables de Groupe Colabor et que les estimations et appréciations comptables faites par la direction de Groupe Colabor soit le reflet d'une application appropriée des principes comptables généralement reconnus.
- 5.4.4 Le comité tient des discussions privées de façon régulière avec les auditeurs externes de Groupe Colabor pour examiner, entre autres, la qualité du personnel financier, le niveau de collaboration obtenu des membres de la haute direction de Groupe Colabor, les divergences d'opinions ou autres différends importants non résolus et l'efficacité du travail d'audit interne.
- 5.4.5 Le comité examine les modalités de la mission des auditeurs externes et la pertinence et le caractère raisonnable des honoraires d'audit proposés ainsi que de la rémunération des conseillers dont le comité retient les services.
- 5.4.6 Le comité approuve au préalable tous les services non liés à l'audit qui doivent être fournis par les auditeurs externes ou des membres de leur groupe, ainsi que les honoraires au titre de ces services. Aussi, le comité considère l'incidence de ces services sur l'indépendance des auditeurs externes. Finalement, le comité identifie quels sont les services non liés à l'audit qu'il est interdit aux auditeurs externes de fournir.
- 5.4.7 Le comité peut déléguer à un de ses membres le pouvoir d'approuver un mandat des auditeurs externes non lié à l'audit. Le membre du comité auquel un tel pouvoir est délégué doit rapporter au comité tout mandat qu'il a approuvé dès la réunion du comité qui suit l'octroi du mandat.
- 5.4.8 Le comité examine toutes les questions relatives au changement d'auditeurs externes, y compris l'information à fournir en vertu de la réglementation et les étapes prévues pour que la transition se fasse de façon ordonnée.
- 5.4.9 Le comité examine tous les éléments à déclarer, y compris les désaccords, les questions non résolues et les consultations de façon courante, qu'un changement d'auditeurs soit envisagé ou non.

5.5 Méthodes d'audit

- 5.5.1 Le comité examine le plan d'audit de Groupe Colabor et s'enquiert de la mesure dans laquelle la portée de l'audit proposé est susceptible de permettre que soient détectés les faiblesses du contrôle interne ou encore la fraude ou d'autres actes illégaux. Le plan d'audit

devrait être examiné avec les auditeurs externes et avec la haute direction de Groupe Colabor, et le comité devrait recommander au conseil d'administration la portée de l'audit externe telle qu'elle est énoncée dans le plan d'audit.

- 5.5.2 Le comité examine les problèmes qu'ont connus les auditeurs externes dans l'exécution de l'audit, y compris les restrictions imposées par la haute direction de Groupe Colabor ou les questions comptables importantes sur lesquelles il y a eu désaccord avec la haute direction de Groupe Colabor.
- 5.5.3 Le comité examine la lettre ultérieure à l'audit ou la lettre de la haute direction de Groupe Colabor énonçant les constatations des auditeurs externes, et la réponse de la direction de Groupe Colabor ainsi que le suivi ultérieur de toute faiblesse relevée.

5.6 Plaintes et dénonciations

- 5.6.1 Le comité met en place des méthodes pour recevoir et traiter les plaintes ou inquiétudes communiquées à Groupe Colabor ou aux administrateurs au sujet des questions de comptabilité ou d'audit, y compris la communication anonyme par les employés d'inquiétudes au sujet de questions de comptabilité ou d'audit.
- 5.6.2 Le comité examine les litiges, réclamations, transactions ou autres éventualités que les auditeurs externes ou n'importe quel membre de la haute direction de Groupe Colabor peuvent porter à son attention.

5.7 Gestion des risques

- 5.7.1 Le comité examine les principaux risques auxquels fait face Groupe Colabor, pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence et l'importance des conséquences reliées à leur survenance et s'assure que des mesures appropriées de mitigation sont en place.
- 5.7.2 Le comité examine annuellement les programmes de gestion des risques de Groupe Colabor ainsi que les plans détaillés de reprise des activités en cas de sinistre informatique ou autre. Cet examen inclut un examen de la couverture d'assurances de Groupe Colabor.
- 5.7.3 Le comité examine la politique sur l'utilisation des produits dérivés et supervise les risques s'y rattachant.
- 5.7.4 Le comité examine les opérations avec les entités reliées ou d'autres personnes reliées en tenant compte des règlements pertinents des autorités compétentes en matière de valeurs mobilières.
- 5.7.5 Le comité examine les risques commerciaux pouvant influencer sur la capacité pour Groupe Colabor de réaliser son plan stratégique.

5.8 Autres responsabilités

- 5.8.1 Le comité examine les incertitudes, engagements et dettes éventuelles qui revêtent de l'importance en ce qui a trait à la présentation de l'information financière.
- 5.8.2 Le comité examine l'efficacité des systèmes de contrôle que Groupe Colabor utilise relativement à la présentation de l'information financière et aux autres risques commerciaux relevés.
- 5.8.3 Le comité examine les incidents en matière de fraude, actes illégaux, conflits d'intérêts et opérations avec des entités reliées ou autres personnes reliées. La haute direction de Groupe Colabor doit avertir le comité dans les plus brefs délais de tout incident de fraude porté à sa connaissance concernant Groupe Colabor, et ce, peu importe les sommes impliquées.
- 5.8.4 Le comité examine les questions importantes en matière d'évaluation.

- 5.8.5 Le comité examine la qualité et l'exactitude des systèmes comptables informatisés, le caractère suffisant des protections contre les dommages et perturbations, et la sécurité de l'information confidentielle présentée par l'entremise des systèmes d'information comptable.
- 5.8.6 Le comité examine les questions importantes ayant trait à l'audit des entités reliées.
- 5.8.7 Le comité examine les cas où la direction de Groupe Colabor a demandé des conseils en matière de principes comptables sur une question précise à une autre firme d'experts-comptables que celle qui est nommée comme auditeur externe.
- 5.8.8 Le comité examine les questions juridiques qui pourraient avoir un effet important sur les états financiers.
- 5.8.9 Le comité examine les autres questions de nature financière qu'il juge importantes relativement à son mandat ou suivant les directives du conseil d'administration.

5.9 Examen du mandat

- 5.9.1 Le conseil d'administration examine la charte du comité et en réévalue le caractère suffisant et la nécessité de le mettre à jour sur une base annuelle.

* * *